



STAGE D'ETE de l'AMIENS PATINAGE CLUB du 6 au 25 Juillet 2020

Ouvert à tout patineur licencié à la FFSG, du niveau Patin rouge à la médaille OR, désireux de se perfectionner dans le domaine technique comme artistique.

Ce stage est encadré par **Fanny CAGNARD**, Ex Internationale Senior de patinage artistique, DESJEPS, responsable technique de l'APAC et Spécialiste Technique National de Championnat.

Le stage comprend, en fonction du niveau de patinage, 2 à 3 séances quotidiennes sur glace et des séances hors glace chaque semaine.

PRE INSCRIPTIONS

AVANT LE 28 MARS 2020

➤ REPARTITION PREVISIONNELLE DES PATINEURS PAR GROUPE :

**qui peut être amenée à être ajustée
en fonction du nombre et des niveaux des patineurs pré inscrits**

GROUPE A : Niveau minimum pré bronze

- 1 temps d'échauffement + 3 séances sur glace et 1 séance hors glace, du lundi au vendredi
- 2 séances glace le samedi

GROUPE B : Niveau Préparatoire

- 2 séances sur glace + 1 séance hors glace, du lundi au vendredi
- 2 séances glace le samedi

GROUPE C : 4 lames à PN

- 2 séances sur glace quotidiennes (sauf le samedi) + 3 séances hors glace hebdomadaires

GROUPE D : Niveau Pré-compétition

- 2 séances sur glace quotidiennes (sauf le samedi) + 2 séances hors glace hebdomadaires

GROUPE E : Débutants à 3 lames

- 2 séances sur glace quotidiennes (sauf le samedi)

REGLEMENT DU STAGE ET CONDITIONS

MATERIEL OBLIGATOIRE NECESSAIRE POUR TOUS LES NIVEAUX

Séances hors glace :

- Chaussures de sport obligatoires (chaussures en toile interdites)
- Tenue adaptée à la pratique intérieure et extérieure
- Serviette + bouteille d'eau

Séances sur glace :

- Tenue chaude et près du corps (pas de pull ou veste à capuche)
- Bouteille d'eau, collation et nécessaire de pharmacie (pansements, pommade, médicaments en cas de maux de tête légers)

CONSIGNES ESSENTIELLES

Les patineurs devront être **présents 10 minutes avant** le début de la séance.

Le Club APAC n'est plus responsable des enfants 10 minutes après la fin des cours.

Le temps de séance varie de 45 minutes à 1 heure.

Les **cheveux** doivent être **correctement attachés** (sinon l'enfant peut être refusé sur piste).

Tout manquement de discipline, de savoir vivre ou de non respect du règlement peut valoir une exclusion du stage (sans remboursement).

Toutes les séances sur glace et hors glace du groupe de l'enfant sont obligatoires.

La **présence des parents** sera admise dans les gradins ou la cafétéria **uniquement le dernier jour du stage du patineur.**

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Art. 1 : Le stage se déroulera au Coliseum d'Amiens. Les séances hors glace se tiendront soit en intérieur, soit sur le stade situé à l'arrière du Dôme, en fonction des programmations de séances et de la disponibilité des salles du Coliseum.

Art. 2 : Les inscriptions seront prises en compte dès lors que le **DOSSIER sera remis COMPLET avec :**

- Le bulletin ci-joint dûment complété et signé, accompagné du paiement correspondant au montant total du stage, calculé en fonction du groupe et du nombre de semaines (paiement échelonné possible).
- la demande de licence et le questionnaire de santé (reprenre le modèle 2019-2020 et barrer l'année)
- la cotisation annuelle au club (15 €)
- En cas de désistement ou interruption du stage, l'APAC ne procédera à aucun remboursement (Sauf raison médicale grave)

Art. 3 : Pour les patineurs de la filière compétition, il est vivement conseillé d'effectuer un examen médical chez un médecin du sport. Si le patineur suit un traitement particulier ou présente une allergie, il est souhaitable d'informer le club APAC ainsi que les entraîneurs.

Art. 4 : Deux semaines consécutives minimum sont conseillées, voire indispensables pour être réellement profitables. Pour les patineurs classés en **filière compétition**, il est fortement recommandé de suivre **l'intégralité du stage.**

Le stage proposé par le club est prioritaire à tout stage extérieur.

Le patineur désireux de participer à un second stage en Août devra en informer l'entraîneur principal. En concertation avec le patineur et son responsable légal, il lui proposera une orientation, dans un souci de continuité et d'harmonisation de la planification annuelle (*Lieu, durée... cf. page 4*).

Art. 5 : Le club APAC décline toute responsabilité en cas de **perte ou vol** lors du stage tant lors des séances que lors des « temps libres » et informe les patineurs qu'il en va de même pour le Coliseum.

Art. 6 : Les tarifs en annexe sont dégressifs :

- en fonction du nombre de semaines : 5 % de remise pour 2 semaines, 10 % pour les 3 semaines
- en fonction du nombre d'enfants d'une même famille : 5 % sur le montant total pour 2 enfants.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(A remettre pour le 11 AVRIL 2020 maximum, au bureau de L'APAC)

NOM :
Prénom :
Date de naissance :
Test ou médaille acquise :

NOM du responsable légal :
Adresse complète :
Numéro(s) de téléphone :
E-mail :

Club d'entraînement :
N° de Licence :
Date de validité de la licence :
Coordonnées de l'entraîneur (pour patineurs externes) :

Traitements médicaux particuliers :

.....

Allergie(s) alimentaire(s) ou médicamenteuse(s) :

.....

CHOIX DU STAGE

(Cochez les cases correspondant à votre choix)

- SEMAINE 1** : du 6 au 11 Juillet 2020
- SEMAINE 2** : du 13 au 18 Juillet 2020
- SEMAINE 3** : du 20 au 25 Juillet 2020

En cas de nécessité d'hospitalisation, j'autorise le club à prendre les dispositions nécessaires.
Je souhaite que mon enfant soit transféré à *(citez l'établissement de votre choix)*

.....

Je soussigné, M.....

Responsable légal du patineur

Atteste avoir pris connaissance des conditions du stage organisé par l'Amiens Patinage Club.

J'ai / Je n'ai pas informé l'entraîneur de mon club de ma participation à ce stage *(pour les extérieurs)*
(Barrer la mention inutile)

Je joins un chèque de euros, établi à l'ordre de l'Amiens Patinage Club, correspondant au montant du stage (qui sera débité début juillet)

Amiens, le

Signature